

# LES HONORAIRES



## ❖ VENTES D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION :

### Mandat de vente (honoraires charge vendeur)

- 10% T.T.C pour un prix de vente inférieur à 50 000€
- 7% T.T.C pour un prix de vente compris entre 50 001€ et 150 000€
- 6% T.T.C pour un prix de vente compris entre 150 001€ et 300 000€
- 5% T.T.C pour un prix de vente supérieur à 300 001€

### Mandat de recherche

- Idem mandat de vente

## ❖ VENTES D'IMMEUBLE A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- Idem mandat de vente
- Vente d'immeuble en VEFA : 5% T.T.C

**AVIS DE VALEUR (estimation) : 60.00 € TTC**

## ❖ HONORAIRES DE LOCATIONS

- Le montant des honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier  
Et la rédaction du bail est fixé à un montant de **6.5€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable** (plafond loi ALUR 8€ TTC/m<sup>2</sup>)
- Idem pour le bailleur
- Le montant du plafond des honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à **2.5€ TTC/m<sup>2</sup> du surface habitable** (plafond de la loi ALUR 3€ TTC/m<sup>2</sup>)
- Idem pour le bailleur

**Le total des honoraires est plafonné à 1 mois de loyer.**

- Honoraires d'entremise et de négociation : 36€ TTC (à la charge exclusive du bailleur)

**AUTRE BAUX : 12% TTC du loyer annuel hors charges partagé par moitié locataires/propriétaires**

- ❖ **HONORAIRES DE GESTION** : 7% H.T sur le montant du loyer mensuel (hors charges).
- **Garantie des loyers** : 2.5% sur le montant mensuel du quittancement

## ❖ LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

-12% H.T. sur le loyer annuel H.T. à la charge du locataire, plus frais d'acte (notaire ou avocat).

### **REDACTION D'ACTE**

Rédaction de compromis \_\_\_\_\_ 360 € T.T.C

**AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT,  
N'EST DU AVANT LA CONCLUSION DU CONTRAT**

TVA taux en vigueur : 20%.

**Au : 06/09/2017**